

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



☎ & 📠 03 88 70 60 43

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. LEHMANN Claude et M. HUSSER Joseph.

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie et MM. WENDLING Lucien, VAUT Patrick VIX Mathieu

Absents non excusés : Mme SIEFFERT Franca et M. SCHROETER Mathieu.

ORDRE DU JOUR :

- 2014-01. Désignation du secrétaire de séance
- 2014-02. Adoption du PV de la séance du 09 décembre 2013
- 2014-03. Adoption du Compte Administratif 2013
- 2014-04. Approbation du Compte de Gestion 2013 – Commune et CCAS
- 2014-05. Reversement à l'AF du produit de la chasse
- 2014-06. Acquisition d'une auto laveuse
- 2014-07. Acquisition d'un rétro projecteur
- 2014-08. Salle Plurifonctionnelle
 - 2014-08.1. Tarif vaisselle
 - 2014-08.2. Règlement d'occupation de la salle
- 2014-09. Demande de subventions
- 2014-10. Divers et communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation porter à l'ordre du jour le point suivant :

2014-8.3 Forfait nettoyage

2014-8.4 Fixation tarif caution

2014-01 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M.HUSSER Joseph, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2014-02. Adoption du PV de la séance du 09 décembre 2013

Le procès – verbal de la séance du 09 décembre 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2014-03. Adoption du Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les écritures effectuées durant l'exercice 2013 Conformément aux dispositions des articles L181-7 et L181-19 du Code des Communes, Monsieur HUSSER Joseph, adjoint au Maire, soumet au vote le Compte Administratif 2013 qui constate que ce dernier est arrêté comme ci-après :

FONCTIONNEMENT

| | |
|---|--------------|
| - Dépenses de l'exercice | 107 408,95 € |
| - Recettes de l'exercice | 168 988,40 € |
| - Excédent 2013 | 61 579,45 € |
| - Excédent reporté 2012 | 224 046,94 € |
| - Excédent de fonctionnement de clôture | 285 626,39 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Dépenses de l'exercice | 321 466,08 € |
| - Recettes de l'exercice | 273 014,50 € |
| - Déficit 2013 | 48 451,58 € |
| - Excédent reporté 2012 | 0 € |
| - Déficit d'investissement de clôture | 48 451,58 € |
| - Reste à réaliser | 67 614 € |

Décision du Conseil Municipal :

Le compte administratif 2013 de la commune de Reutenbourg est approuvée à l'unanimité; le vote intervenant hors la présence de Monsieur le Maire.

2014-04. Approbation du Compte de Gestion 2013 – Commune et CCAS

Soumis par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2013 de la commune et du CCAS présentés par Madame Simone FISCHER, Receveur Municipal, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

2014-05. Reversement à l'AF du produit de la chasse

Le Conseil Municipal décide de reverser, comme chaque année, le produit de la chasse à l'Association Foncière de Reutenbourg.

Le versement 2013 n'ayant pas été effectué, il conviendra de procéder 2013 et 2014 en 2014.

2014-06. Acquisition d'une auto laveuse

M. le Maire présente les devis en sa possession pour l'achat d'une auto laveuse.

Décision du Conseil Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- *retient le devis de l'entreprise PRO HYGIENE SECURITE pour un montant de 1690 € HT,*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.

2014.07. Acquisition d'un rétro projecteur

M. le Maire présente le devis en sa possession pour l'achat d'un rétro projecteur dans la salle plurifonctionnelle

Décision du Conseil Municipal :

Après examen du devis, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à ce projet dans l'immédiat.

2014-08. Salle Plurifonctionnelle2014-08.1. Tarif vaisselle

Dans le cadre de la location de la salle plurifonctionnelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suite les tarifs de refacturation de la vaisselle cassée ou perdue et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants :

VAISSELLE

| | |
|-------------------------------|----------------|
| • Assiette plate 24 cm | 4.70 Euros TTC |
| • Assiette creuse 23 cm | 4.70 Euros TTC |
| • Assiette présentation 30 cm | 9.00 Euros TTC |
| • Demi de bière | 2.00 Euros TTC |
| • Tasse 20 Cl | 3.50 Euros TTC |
| • Soucoupe 15 cm | 2.40 Euros TTC |
| • Verre à pied vert | 2.50 Euros TTC |
| • Gobelet | 1.40 Euros TTC |
| • Verre à pied 19 cl | 2.80 Euros TTC |
| • Verre à pied 25 cl | 2.80 Euros TTC |
| • Flûte 18 cl | 2.00 Euros TTC |
| • Verre à digestif | 1.50 Euros TTC |
| • Cuillère de table | 2.60 Euros TTC |
| • Fourchette de table | 2.60 Euros TTC |
| • Cuillère à café | 1.50 Euros TTC |
| • Couteau de table | 2.80 Euros TTC |

USTENSILE DE CUISINE

| | |
|--------------------------------|------------------|
| • Echelle 20 niveaux | 400.00 Euros TTC |
| • Chariot service 3 niveaux | 390.00 Euros TTC |
| • Bac gastro inox 6.5 cm | 21.00 Euros TTC |
| • Bac gastro inox 10 cm | 28.00 Euros TTC |
| • Saladière 23 cm | 3.50 Euros TTC |
| • Corbeille à pied ovale | 9.00 Euros TTC |
| • Plateau poly 1/1 | 9.00 Euros TTC |
| • Soupière uni inox 24 X 11 cm | 19.80 Euros TTC |
| • Louche inox | 12.00 Euros TTC |

2014-08.2. Règlement d'occupation de la salle

Le Maire donne la parole à Monsieur HUSSER Joseph, qui présente au Conseil Municipal le projet du règlement d'occupation de la salle qui servira de contrat et qui sera signé par les personnes louant la salle.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement.

2014-08.3. Forfait nettoyage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander en plus du tarif de location de 270€, un forfait nettoyage de 30 € pour le nettoyage du sol souple par un employé communal, quand celui-ci est nécessaire.

2014-08.4. Fixation tarif caution

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 1000 Euros le montant de la caution pour la location de la salle.

2014-09. Demande de subventions

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- UNIAT : néant
- Musée du Patrimoine et du Judaïsme Alsacien de Marmoutier : néant

2014-10. Divers et communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.